BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 16 janvier 2026
Affichée / Publiée le 16/01/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	20
Absents :	5
Procurations :	5
Votants :	**25**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260126-DCM26012026011-DE

LE VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Sophie RABORY, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Mathias JOLY.

EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Agnès GODREUIL, Mélynda HASSOUNA, Pierre PIRON.

PROCURATIONS : Béatrice GAYVRAMA à Sophie RABORY, Nicolas AUBIN à Régine LEFEUVRE, Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Mélynda HASSOUNA à Fabien GRIGNON, Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Sophie RABORY.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SCA – CONVENTION DE MANDAT (N°2026-011)

Monsieur Le Maire rapporte que la commune adhère au SCA ; service commun d'achat qui est une association loi 1901 siégeant à Lamballe.
Le SCA est une centrale de référencement.
Elle fournit 2 types de prestations à ses adhérents, personnes publiques ou privées :
- une prestation de services de référencement d'un catalogue de fournisseurs potentiels,
- une prestation de services d'intermédiaire entre les adhérents et les fournisseurs sélectionnés sur la base des conditions contractuelles et tarifaires négociées par la centrale.

Les prestations actuellement référencées pour des marchés de 3 à 4 ans, interviennent dans les domaines :

- des denrées alimentaires,
- des prestations de services à la restauration,
- des prestations bureautiques, du mobilier et des formations,
- de l'hygiène et de l'entretien,
- de la santé,
- des contrats de maintenance,
- des fournitures de maintenance,
- de l'énergie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise le service commun d'achat depuis de nombreuses années, notamment pour l'approvisionnement de la cuisine centrale en denrées principalement.
Il propose de renouveler l'adhésion de la commune au SCA et de le charger de signer la convention de mandat.

VU l'article L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- décide de renouveler l'adhésion de la commune au service commun d'achat ; « SCA » siégeant à Lamballe,
- valide la convention de mandat du SCA,
- charge Monsieur le Maire de signer et d'exécuter la convention et tout document se rapportant à l'utilisation de cette plateforme,
- donne délégation à Monsieur le Maire et le charge d'engager les démarches pour mettre en vente d'occasion des biens mobiliers (équipements, meubles, matériels techniques ou technologiques) inutilisés par les services municipaux,
- charge le Maire d'assurer les formalités et les opérations comptables s'y rapportant.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.